



Ville de
Thetford Mines

264 P NP **DM53**

Projet d'aménagement du parc éolien Des
Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et
Saint-Jean-de-Brébeuf
MRC Les Appalaches 6211-24-046

Mémoire de la Ville de Thetford Mines

*Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

*En regard du projet éolien Des Moulins
réalisé par 3CI
(Thetford Mines - Kinnear's Mills - St-Jean-de-Brébeuf)*

Septembre 2009

Auteur

Ville de Thetford Mines

144, rue Notre-Dame Ouest

Thetford Mines (Québec) G6G 5T3

Téléphone : (418) 335-2981

Télécopieur : (418) 335-7089

Courriel : infos@ville.thetfordmines.qc.ca

Site web : www.ville.thetfordmines.qc.ca

Source : Monsieur René Soucy, directeur général

**Mémoire déposé au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE)
5 octobre 2009**

Préambule

Le règlement sur l'évaluation et l'examen (R.R.Q. 1981, c.Q.-2, r.9) des impacts sur l'environnement reconnaît une vision plus large que les questions d'ordre écologique et/ou biophysique. La portée sociale, économique ou culturelle est traitée à l'intérieur de l'examen d'un projet, au même titre que les préoccupations touchant strictement le milieu naturel¹.

La Ville de Thetford Mines dirigera ses considérations et ses propos particulièrement pour souligner la transparence du processus enclenché chez nous ainsi que l'impact social et économique. De plus, la Ville souhaite sincèrement que ces audiences publiques permettent aux populations concernées de s'exprimer sur le sujet mais aussi de réconcilier les positions grâce à de l'argumentation solide et probante. Il apparaît pour la Ville et sa communauté que le projet présenté devant vous aujourd'hui, façonné après quelques années de discussions, de consultations, ponctué de modifications et d'améliorations qualitatives, est très intéressant sur le plan du développement durable, l'éolienne étant une énergie renouvelable. C'est aussi un projet majeur sur le plan financier qui se répercute sur le plan social à raison des redevances engendrées qui permettront en bout de ligne à toute notre population de profiter de cette nouvelle source de revenus.

¹ BAPE, Projet de parc éolien de la Gaspésie, Rapport d'enquête et d'audience publique, 21 février 1997

La filière éolienne a ses adeptes et ses opposants, ces derniers se manifestent de façon particulière lors d'un projet d'implantation dans leur voisinage. Notre région n'y échappe pas. L'intérêt individuel en est alors souvent la cause et son analyse en est donc teinté. La Ville de Thetford Mines a retenu une approche d'intérêts collectifs.

D'ailleurs, la Ville s'est dotée tout dernièrement d'une vision et d'un plan stratégique « Construire aujourd'hui pour demain! »² qui permettent de recevoir et d'analyser les projets et les demandes qui sont soumises à l'attention du Conseil municipal. Trois (3) sphères ont été dégagées :

- le développement durable;
- le développement de la collectivité;
- le développement organisationnel.

C'est dans la première sphère que le projet éolien *Des Moulins* par 3CI s'analyse. En effet, un des éléments principaux de cette sphère correspond à la création de la richesse pour notre communauté dans une optique de développement durable. La notion de développement durable, pour nous, couvrira en même temps la gestion environnementale requise dans le but d'assurer la pérennité en développement économique. La valeur recherchée étant l'entrepreneurship, cette sphère se considère sur un horizon temporel à long terme. La Ville, depuis le déclin de l'amiante au début des années 1980, a favorisé et maintenu l'aide à l'entrepreneurship, elle a collaboré dans la mesure de ses moyens à une diversification économique des activités sur son territoire avec d'autres organismes du milieu, tels les sociétés de développement, la

² « Thetford Mines : une vision/Construire aujourd'hui pour demain », Ville de Thetford Mines, Août 2009, 15 pages.

Caisse Desjardins, le Comité de diversification économique, le Comité de revalorisation de l'amiante, etc. En 1992, la Ville de Thetford Mines a été désignée « *Ville industrielle de l'année* ». Elle poursuivra ses efforts en ce sens. Le projet *Des Moulins* par l'entrepreneur 3CI a donc été accueilli favorablement par le Conseil municipal dès 2006, sous réserve de la volonté citoyenne.

Parallèlement, en 2006, le gouvernement du Québec adoptait sa stratégie énergétique 2006-2015 qui met l'accent, entre autres, sur le développement de la filière éolienne. Celui-ci s'inscrit dans une vision de développement régional en concordance avec le principe d'efficacité économique énoncé dans la *Loi sur le développement durable*³.

L'intérêt du projet

Le projet éolien *Des Moulins* proposé par 3CI consiste à implanter soixante-dix-huit (78) éoliennes sur le territoire de la MRC des Appalaches dont vingt-quatre (24) sur le territoire de la Ville de Thetford Mines, y incluant sept (7) éoliennes sur les terres appartenant à la Ville. Il s'agit d'un parc éolien d'une puissance nominale de 156 mégawatts (2 mégawatts/éolienne). Ce projet nécessite aussi la réfection et la construction d'un chemin d'accès, la mise en place de lignes électriques souterraines et aériennes de 34,5 KV, la construction d'un bâtiment de service et d'un poste élévateur relié au réseau d'Hydro-Québec par une ligne électrique aérienne de haute tension. Ce projet est estimé à plus de 400 millions de dollars. La construction est prévue au début de 2010 pour une mise en service au plus tard en décembre 2011.

³ L.R.Q., chap. D-8.1.1

Il est évident que les municipalités du Québec ont un intérêt pour la filière éolienne. Nos unions municipales respectives (UMQ, FMQ) ont participé aux consultations gouvernementales, elles soutiennent une approche de responsabilité sociale envers les promoteurs. Ceux concernés par le projet de notre région l'ont compris. Le journal *Le Soleil*⁴ titrait d'ailleurs un article à ce propos comme suit : « Appui des maires des municipalités concernées, 3CI veut l'appui de la population. ». Lors d'une conférence de presse le 5 février 2007, le maire de la Ville de Thetford Mines soulignait la collaboration du promoteur et le respect des autorités municipales dans l'élaboration du projet.

Acceptabilité du projet

Depuis le début des discussions sur le projet *Des Moulins*, plusieurs organismes se sont prononcés publiquement en faveur, notamment la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT)⁵, la Chambre de commerce et d'industries de Thetford Mines (CCITM, autrefois CCIA)⁶, la Chambre de commerce régionale de Chaudières-Appalaches, l'Office du tourisme de la MRC des Appalaches⁷ et le Comité de diversification économique de la région de Thetford Mines⁸. Ce dernier a, de plus, instauré un comité de maximisation des retombées économiques du projet en collaboration avec la Société de développement économique en 2007. Nous y reviendrons. Le Conseil régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches, par la voix de son président, M. Guy Lessard, dans un article intitulé « Évitions de saborder l'énergie

⁴ *Le Soleil*, 6 février 2007

⁵ SDE (CLD) de la région de Thetford, Rapport annuel 2006, p.7

⁶ CCIA, Bulletin no 158, 5 février 2007

⁷ CCITM, 12 novembre 2007, <http://www.ccitm.com/content/view/169/1/>

⁸ LA VIE RURALE, édition du 12 mars 2008

éolienne »⁹ appelait à la vigilance et au développement de cette énergie de façon intelligente. Il mentionnait l'importance d'intégrer les projets au cadre réglementaire qui se met en place graduellement. La Ville de Thetford Mines rappelle aussi l'entente cadre signée en avril 2007 entre la Fédération régionale de l'UPA Lotbinière/Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et le promoteur 3CI.

La Ville, avec le projet éolien de 3CI, a saisi l'occasion de déterminer la place qu'occupera cette énergie verte dans notre ville et notre paysage. Avec le promoteur, elle a voulu harmoniser une décision d'affaires avec certains impératifs de la qualité de la vie chez nous. Les élus ont favorisé à Thetford Mines l'affirmation d'une démocratie plus participative que représentative. Le projet *Des Moulins* n'est pas un projet improvisé.

Dès 2006, une simulation photographique a été réalisée par la firme 3CI pour visualiser les impacts de la présence d'éoliennes sur le paysage. En cours de processus, la Ville a demandé des suppléments de simulations visuelles. Divers scénarios ont été discutés suite à l'ouverture des municipalités pour le projet éolien. Au début de l'année 2007, précisément le 5 février 2007, la Ville a tenu une conférence de presse à l'hôtel de ville de Thetford Mines en présence des élus des municipalités concernées. La Ville de Thetford Mines avait l'intention, au départ, de dire « oui » à ce projet si sa population le souhaitait. La transparence et la divulgation des informations que nous obtenions étaient pour les élus de Thetford Mines des conditions essentielles dans cette aventure. Rappelons-en ici les grandes lignes.

⁹ Le Devoir.com, 25 juillet 2007

Depuis 2007, plus de cinquante (50) articles ont paru dans différents médias (presse parlée, écrite et cyberpresse) et sur les ondes radiophoniques régionales.

13 février 2007 – Séance d'information préliminaire par la Ville et le promoteur où un scénario d'impacts maximums du projet a été présenté aux soixante-quinze (75) personnes qui y assistaient. La Ville profite de cette occasion pour informer la population présente de la proposition d'amendement dont fera l'objet le règlement de zonage et de lotissement municipal.

2 avril 2007 - Consultation publique sur un projet de modification réglementaire, salle du Conseil. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

17 avril 2007 - Une soixantaine d'entrepreneurs et de fournisseurs potentiels sont rencontrés, une initiative de la Chambre de commerce.

4 juillet 2007 - Une séance d'information est tenue par la Conférence régionale des élus de Chaudières-Appalaches (CRÉ), le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQRPA) sur le développement de l'énergie éolienne et la problématique des changements climatiques.

9 décembre 2008 – Hydro-Québec rencontre, en séance d'information, les propriétaires visés par la ligne de transmission projetée.

29 mai 2009 – Hydro-Québec tient une autre séance d'information pour les propriétaires visés.

9 juin 2009 – Une soirée d'information est tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et le promoteur et à laquelle assistant deux cent cinquante (250) personnes. Initiative que la Ville souhaite, songeant même à demander la tenue d'audiences publiques¹⁰.

Il faut ajouter à cela quatre (4) assemblées de consultation et neuf (9) avis publics publiés dans l'hebdomadaire Courrier Frontenac relatifs au processus de modification réglementaire.

La réglementation

Avant 2007, il était possible d'implanter des éoliennes partout sur notre territoire et de n'importe quelle façon. La Ville avait demandé (voir résolution # 2006-359TM) à la MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire visant à inclure certaines formes d'implantations éoliennes à des endroits ciblés du territoire, le tout appuyé sur une vision à long terme. Voyant la difficulté à réagir rapidement par le biais du schéma d'aménagement, la Ville de Thetford Mines a débuté elle-même son processus de consultation et d'amendement le 2 avril 2007 en regard de ses règlements de zonage, de lotissement et de son règlement de permis et certificats. L'expérience de sept (7) autres MRC a été mise à profit en regard de l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire. Celui-ci est entré en vigueur le 28 mai 2007. Parallèlement, le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été modifié et est entré en vigueur le 16 août 2007. Le but du Conseil était d'assurer une protection du

¹⁰ La Tribune, édition du 11 juillet 2009

territoire municipal plus rapidement et avant même que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC puisse aboutir.

Le projet *Des Moulins*, tel qu'il vous est présenté, ne contrevient à aucun règlement de la Ville de Thetford Mines. Au contraire, il a été élaboré de façon transparente tant pour la population que pour le promoteur dans le but de diminuer le plus possible les inconvénients et de rechercher de véritables solutions. Je peux ajouter que notre Conseil municipal n'a pas eu « vent » d'opposition tout au long de son processus réglementaire, ni pendant les séances publiques bimensuelles du Conseil, si ce n'est que les interrogations tout à fait légitimes quant à l'ensemble du projet.

Les impacts

Loin de nier que le projet n'a aucun impact, la Ville est consciente qu'un projet d'implantation d'éoliennes au nombre de 78, d'une hauteur de 70 mètres avec des pales de 40 mètres et éloignées les unes des autres de 400 mètres, peut créer des inconvénients. La seule présence de l'homme sur notre planète crée des inconvénients à la nature.

L'énergie éolienne est une énergie considérée au Québec comme une source d'énergie propre. Les projets d'implantation d'éoliennes permettent d'augmenter et de diversifier la production d'énergie sans accroître les émissions de gaz à effets de serre, contrairement aux combustibles fossiles utilisés pour la production d'électricité. Dans sa réglementation, la Ville de Thetford Mines a voulu cibler les conditions requises pour une intégration optimale dans notre territoire. De plus, deux tracés avaient été étudiés (Est et Ouest) pour le projet de

lignes de branchement par Hydro-Québec. La Ville a priorisé le tracé Ouest qui couvre une superficie de 20 km² sur un territoire totalisant 224,37 km². Il s'agit du tracé le plus court possible qui limite les pylônes d'angle, les impacts sur les érablières, le paysage et réduit le nombre de propriétés touchées à celle de la Ville.

- L'impact du bruit

Nous avons lu dans le quotidien *Le Soleil*, édition du samedi 29 juillet 2006 « ...qu'une étude écossaise révélait qu'une tour éolienne située à 350 mètres de distance d'une maison produit un bruit comparable au bruissement des feuilles d'un arbre par une brise légère. » Le niveau de ce bruit est à intervalle de 35 à 45 décibels selon une étude commandée pour le compte de la British Wind Energy Association en collaboration avec des experts en acoustique. Le seuil se situerait entre le son émanant d'une chambre à coucher calme et celui d'une voiture roulant à 65 km/h et distante de 100 mètres. Nous rappelons que notre réglementation prévoit une norme d'implantation de 500 mètres d'une résidence. Le projet s'implante dans un milieu forestier et acéricole, il n'y a pas de pourvoiries établies dans notre secteur dont la quiétude pourrait être troublée.

- L'impact visuel

La région de Thetford compterait 123 haldes minières dont 75 à Thetford Mines. On comprend facilement que la valeur identitaire des paysages culturels n'est pas la même chez nous qu'à l'Île d'Orléans ou à

La Malbaie. Thetford Mines n'est pas non plus un secteur sensible comme le littoral du Saint-Laurent. Nous ne croyons pas que notre identité, à l'origine minière, soit compromise par le projet *Des Moulins*. Nous avons traité les questions de sécurité publique, de bruits et d'impacts visuels par des normes adaptées à notre contexte. Quand on se donne la peine de se documenter sur les divers projets éoliens du Québec, on constate qu'il y a eu une évolution depuis l'implantation des premiers sites, notamment celui de Cap-Chat. Je vous fais part du commentaire de M. François Tremblay signant un article dans le Magazine du patrimoine au Québec « Continuité »¹¹. Il souligne qu'en analysant les différents projets d'éoliennes passés ou en processus d'évaluation, « Force est de constater qu'il existe au Québec plusieurs acteurs qui ont réussi à proposer des projets intelligents en ce qui concerne leur intégration dans le paysage. Loin de s'en tenir à une logique de camouflage, les promoteurs de quelques projets récents, tels que Baies-des-Sables et l'Anse-à-Valleau, ont fait preuve d'imagination et de respect de la réglementation dans la configuration de leurs parcs. » Chez nous, on a réfléchi au caractère structurant d'un tel projet par rapport aux paysages miniers existants et récréotouristiques qui se construisent.

- L'impact récréotouristique

Suivant un sondage de *Léger Marketing* en juillet 2006 où un échantillon de 1 050 personnes du Québec ont été interrogées, 42 % d'entre elles ont répondu que l'éolienne constitue une attraction touristique

¹¹ Continuité, Magazine du patrimoine du Québec, automne 2006, numéro 110, p. 31

régionale. Ce pourcentage apparaît plus élevé en région¹². Notre organisme régional de tourisme a d'ailleurs fait certaines représentations afin de mettre sur pied un Centre d'interprétation des éoliennes. La Ville de Thetford Mines a aussi fait analyser par la firme Desjardins Marketing Stratégique inc., en février 2007, l'impact d'un projet d'éoliennes, particulièrement en regard d'un projet majeur de développement récréo-touristique, le projet KBB. Le rapport était favorable à certaines conditions dont l'évitement d'installations dans le champ de vision du chevalement King (angle de vision Nord-Sud). À ce titre, des simulations visuelles ont à nouveau été effectuées. La firme concluait que le projet éolien ne nuit pas à notre patrimoine paysager et historique et qu'il pourrait entrer dans le cadre du tourisme scientifique, industriel et même écotouristique.

Au total, quarante (40) simulations visuelles ont été déposées par le promoteur dont sept (7) exigées pour répondre uniquement aux exigences du plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

- Impact économique

Le projet de soixante-dix-huit (78) éoliennes à Thetford Mines correspond à un investissement de 400 millions de dollars et à des retombées économiques évaluées à 30 millions sur 20 ans. Plus de 200 emplois pourraient être créés durant la phase d'implantation, s'échelonnant sur une période de 2 à 3 ans, et 20 emplois permanents sont prévus pour la maintenance des turbines. Des firmes d'arpentage, des entrepreneurs

¹² Revue « Commerce », septembre 2006, p. 19

de déboisement, des compagnies d'excavation et des professionnels dans les domaines comptables et juridiques seront engagés ou susceptibles de l'être.

La Ville, à titre de propriétaire, recevra des revenus et en voici l'estimation :

- un montant annuel d'environ 70 000 \$ pour l'utilisation de ses terres;
- un revenu annuel d'implantation d'environ 43 000 \$ (7 éoliennes);
- un revenu correspondant à une redevance annuelle de 1 500 \$ par mégawatt produit;
- un revenu provenant des actions de catégorie B de la Société en commandite (1 % du revenu brut) estimé à environ 155 000 \$;
- et finalement, un montant additionnel correspondant à la valeur du volume de bois touché sur nos propriétés.

La Ville peut donc anticiper plusieurs centaines de milliers de dollars qui viendraient améliorer ses revenus, majoritairement tributaires de la taxation. En décembre 2007, un protocole d'entente était signé entre le Comité de diversification économique de la région de Thetford et la Société de développement économique de notre région pour la mise en place d'un « comité de maximisation des retombées économiques ». Un site web a été créé et un coordonnateur, soutien permanent de ce comité, a été désigné par la Société de développement économique de la région de Thetford. Ces moyens permettent à notre population d'être informée sur le développement du projet et permettent également aux entrepreneurs et aux travailleurs d'ici de profiter de façon optimale des travaux majeurs pouvant être réalisés lors de l'implantation de ce projet.

Ce projet éolien, comme vous l'entendez, amènera de l'eau au moulin...

Conclusion

Nous sommes conscients que ce projet a des impacts sur notre environnement. Les modifications souhaitables ont été effectuées et le projet dans son ensemble est acceptable et important pour notre région, il est réglementé et intégré.

Notre intérêt pour ce projet, ne serait-ce qu'à titre de propriétaire concerné, est soutenu par une meilleure accessibilité et un meilleur contrôle de nos terres publiques.

« En matière d'énergie, l'éolienne est un choix durable. Nous sommes conscients qu'elle ne peut se développer au détriment des paysages emblématiques, mais plutôt conduire à la conception de nouveaux paysages digne d'intérêt, de nouveaux paysages qui témoigneront de notre époque... »¹³

Au cours des audiences suivies de près par la Ville de Thetford Mines, nous comprenons, considérant les questions, les réponses et les interventions exprimées, que nos choix ont été sensés. La Ville peut continuer à soutenir un tel projet.

Nous espérons que les commissaires aussi ont été rassurés et leur éclairage puisse être mis à contribution au même titre que le poids des informations recueillies dans l'analyse de ce projet.

¹³ Continuité, Magazine du patrimoine du Québec, automne 2006, numéro 110, p. 36 (Mme Isabelle Boucher)

Nous souhaitons finalement, suite à ces audiences où le promoteur, les experts et les groupes concernés ont été entendus, que les commissaires puissent émettre à Mme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des recommandations favorables à l'égard de l'implantation de ce projet dans les meilleures conditions et dans une approche de développement durable.

Thetford Mines, ce 30^e jour de septembre 2009

ANNEXES

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Thetford Mines, tenue à l'hôtel de ville le vingtième jour de novembre deux-mille-six, présidée par le maire Luc Berthold et à laquelle assistaient la conseillère et conseillers, Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Luc Champagne, Carmen Jalbert-Jacques, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Marc F. Vachon, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon.

LA RÉSOLUTION N^o 2006-359TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines avait déjà débuté l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire en regard des projets éoliens susceptibles d'être implantés sur son territoire;


ATTENDU QUE la MRC de L'Amiante intègre à son schéma d'aménagement un règlement de contrôle intérimaire pour de tels projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Philippe Champagne, appuyé par le conseiller Marc F. Vachon et résolu que la Ville de Thetford Mines demande à la MRC de L'Amiante d'inclure son territoire pour l'application des normes de contrôle intérimaire portant sur l'implantation d'éoliennes commerciales.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Réjean Martin, greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 22^e jour de novembre 2006.


Réjean Martin, greffier de la Ville

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Thetford Mines, tenue à l'hôtel de ville le vingt-deuxième jour de janvier deux-mille-sept, présidée par le maire Luc Berthold et à laquelle assistaient la conseillère et conseillers, Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Luc Champagne, Carmen Jalbert-Jacques, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Marc F. Vachon, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon.

LA RÉSOLUTION N^o 2007-022TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

Il est proposé par le conseiller Marc F.Vachon, appuyé par le conseiller Louis-Philippe Champagne et résolu que la Ville de Thetford Mines abroge et remplace la résolution 2006-359TM concernant le règlement de contrôle intérimaire sur les éoliennes par la suivante :

Que la Ville de Thetford Mines demande à la MRC de L'Amiante d'être exclue des normes d'application du règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur les éoliennes commerciales.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Denise Veilleux, assistant-greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 23^e jour de janvier 2007.

Me Denise Veilleux, assistant-greffier de la Ville

ce 25 septembre 2007

Pour copie conforme
Regina Martin
LE GREFFIER DE LA VILLE



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une séance spéciale du conseil de la Ville de Thetford Mines, tenue à l'hôtel de ville le 9^e jour de juillet deux mille sept, présidée par le maire, Luc Berthold, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Carmen Jalbert Jacques, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Marc F. Vachon, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon.

LA RÉOLUTION N^o 2007-276TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

Il est proposé par le conseiller, monsieur Paul-André Marchand, appuyé par le conseiller, monsieur Marc F. Vachon, et résolu que la Ville de Thetford Mines convienne d'un contrat d'octroi d'option avec la compagnie 3Ci inc. concernant un bail et un droit de propriété superficière pour la construction, l'exploitation et l'entretien de certaines installations éoliennes et des servitudes réelles pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'un réseau collecteur d'énergie électrique, de chemins d'accès et de fossés de drainage sur les lots définis à l'entente.

Que les frais, honoraires, publication et copies des présentes soient assumés par le superficière.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Réjean Martin, greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 10^e jour de juillet 2007.


Réjean Martin, greffier de la Ville



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Thetford Mines, tenue à l'hôtel de ville le 4^e jour de septembre deux mille sept, présidée par le maire, Luc Berthold, et à laquelle assistaient les conseillers Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Luc Champagne, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay et Paul-André Marchand.

LA RÉOLUTION N^o 2007-334TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

ATTENDU QUE 3CI inc., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1400, Marie-Victorin, bureau 210 à Saint-Bruno (Québec), se propose de construire, d'exploiter et d'administrer deux projets d'éoliennes, soit le projet éolien *Des Moulins* devant être construit sur les territoires des municipalités de Kinnear's Mills, Saint-Jean-de-Bréboeuf et Thetford Mines et le projet *Des Collines* devant être construit sur les territoires des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine et de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE 3CI inc. propose à la Ville un accord de partenariat et une participation dans une Société en commandite pour l'appui et le soutien de chacun des projets d'éoliennes;

ATTENDU QUE 3CI inc. a soumis un protocole d'entente de partenariat, lequel est déposé en annexe à la présente résolution, et qu'une convention de Société devra, ultérieurement, être approuvée par la Ville.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Philippe Champagne, appuyé par le conseiller, monsieur Paul-André Marchand, et résolu d'accepter les protocoles d'entente de partenariat pour les projets éoliens *Des Collines* et *Des Moulins* et d'autoriser le maire, monsieur Luc Berthold, et le greffier, monsieur Réjean Martin, à signer pour et au nom de la Ville, les deux protocoles.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Réjean Martin, greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 5^e jour de septembre 2007.


Réjean Martin, greffier de la Ville



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle académique de la Polyvalente de Black Lake, 499, rue Saint-Désiré, le 16^e jour de juin deux mille huit à 20 h, présidée par le maire, Luc Berthold, et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Luc Champagne, Carmen Jalbert Jacques, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon formant quorum.

LA RÉSOLUTION N^o 2008-221TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

ATTENDU QUE le manufacturier québécois d'éoliennes AAER a procédé à la signature d'une entente d'approvisionnement de cinq ans avec les entreprises Métallurgie Castech et Plessitech;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, ces deux entreprises procéderont au coulage et à l'usinage de 320 moyeux d'éoliennes, une première canadienne, cette activité étant jusqu'à récemment effectuée majoritairement en Europe;

ATTENDU la volonté d'AAER d'implanter une première filière entièrement québécoise quant à la fabrication d'éoliennes;

ATTENDU QUE Métallurgie Castech et Plessitech ont investi 3 M \$ cette dernière année, afin de répondre aux normes établies par AAER et qu'elles ont dû faire l'acquisition de trois fours à induction de très grande capacité et de la machinerie nécessaire à la fabrication de ces pièces qui mesurent 2,5 mètres de diamètre et qui pèsent une dizaine de tonnes chacune;

ATTENDU la volonté du gouvernement du Québec de poursuivre le développement de la filière éolienne sur son territoire, notamment par deux projets de règlement publiés le 14 mai dernier par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Béchar, concernant des projets issus de la communauté autochtone et communautaires;

ATTENDU QU'AAER n'a obtenu aucun contrat avec Hydro-Québec à la suite de deux appels d'offres;

Il est proposé par le conseiller, Clément Boudreau, appuyé par le conseiller, Louis-Philippe Champagne, et résolu :


De demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de s'assurer que le seul turbinier québécois, AAER, obtienne une juste part des deux projets de règlements de 250 MW visant les projets éoliens autochtones et communautaires, pour permettre à l'entreprise de s'implanter comme chef de file de son secteur;

De transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Béchar, une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Réjean Martin, greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 17^e jour de juin 2008.


Réjean Martin, greffier de la Ville



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Thetford Mines tenue à l'hôtel de ville de Thetford Mines le 16^e jour de mars deux mille neuf à 20 h, présidée par le maire, Luc Berthold, et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Luc Champagne, Carmen Jalbert Jacques, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Marc F. Vachon, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon formant quorum.

LA RÉSOLUTION N^o 2009-070TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du Parc éolien des Moulins présenté par 3Ci énergie éolienne, qui consiste en l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance installée de 156 MW;

CONSIDÉRANT que ce projet comprendra 78 éoliennes implantées dans les municipalités de Thetford Mines, Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnebar's Mills, dont 24 éoliennes sont prévues à l'intérieur des limites de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet a préalablement été octroyé par Hydro-Québec Distribution suite à l'appel d'offres A/O 2005-03 émis le 31 octobre 2005 pour 2000 MW de production d'énergie éolienne produite au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet est essentiellement prévu en zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'en plus des éoliennes, ce projet nécessitera l'aménagement de chemins d'accès (avec ou sans collecteur), de collecteurs (hors chemin d'accès), de sous-station électrique et de mâts de mesure des vents;

CONSIDÉRANT que les aménagements prévus ont été faits en collaboration avec notre municipalité et selon les normes et règlements prévus à cet effet ainsi qu'en s'assurant d'éviter les érablières et les prairies;

CONSIDÉRANT que ce projet aura peu ou pas d'impact négatif sur :

- le potentiel et les possibilités agricoles (incluant l'acériculture et la sylviculture) des lots visés;
- le potentiel et les possibilités agricoles (incluant l'acériculture et la sylviculture) des terrains avoisinants;
- les activités agricoles (incluant l'acériculture et la sylviculture) existantes et leur développement;
- les contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- la préservation pour l'agriculture (incluant l'acériculture et la sylviculture) des ressources eau et sol sur le territoire de notre municipalité locale et dans la région;
- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture (incluant l'acériculture et la sylviculture);

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres emplacements qui seraient de nature à éliminer ou réduire les contraintes de ce projet sur l'agriculture (incluant l'acériculture et la sylviculture);

CONSIDÉRANT que ce projet aura un effet positif sur le développement économique de notre région;


CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Ghyslain Cliche, appuyé par le conseiller, Gaétan Vachon, et résolu que la Ville de Thetford Mines appuie la demande de la compagnie 3Ci énergie éolienne déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre des superficies situées à l'intérieur des limites de notre municipalité pour le projet appelé «Parc éolien des Moulins».

ADOPTÉE

Je, soussigné, Réjean Martin, greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie, par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 17^e jour de mars 2009.


Réjean Martin, greffier de la Ville



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Thetford Mines tenue à l'hôtel de ville de Thetford Mines le 6^e jour de juillet deux mille neuf à 20 h.

Sont présents la conseillère, Carmen Jalbert Jacques, et les conseillers Clément Boudreau, Renaud Legendre, Luc Champagne, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Marc F. Vachon, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon, sous la présidence du maire, Luc Berthold, formant quorum.

LA RÉOLUTION N^o 2009-216TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

ATTENDU QUE la Compagnie 3Ci a déposé une étude d'impacts sur leur projet d'implantation de 78 éoliennes sur le territoire de Thetford Mines, Kinnear's Mills et St-Jean-de-Brébeuf;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines considère que ce projet est majeur et qu'il marquera le paysage et la communauté pour les prochaines décennies;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford souhaite la réalisation de ce projet dans les meilleures conditions;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à plusieurs rencontres d'informations et qu'elle a perçu une certaine préoccupation de la part de ses citoyens sur ce projet;

ATTENDU QUE la BAPE a procédé à une rencontre d'informations sur ce projet et que la Ville de Thetford Mines a perçu une certaine préoccupation de la part des citoyens sur ce projet;

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est une organisation indépendante;


ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite obtenir l'avis du BAPE concernant les impacts environnementaux et sociaux de ce projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Gaétan Vachon, appuyé par le conseiller, monsieur Paul-André Marchand, et résolu que la Ville de Thetford Mines demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir des audiences publiques sur le projet de la firme 3Ci d'implanter des éoliennes sur son territoire.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Réjean Martin, greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie, par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 7^e jour de juillet 2009.


Réjean Martin, greffier de la Ville

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Thetford Mines tenue à l'hôtel de ville de Thetford Mines le 17^e jour d'août deux mille neuf à 20 h.

Sont présents la conseillère, Carmen Jalbert Jacques, et les conseillers Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Luc Champagne, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Marc F. Vachon, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon, sous la présidence du maire, Luc Berthold, formant quorum.

LA RÉOLUTION N^o 2009-230TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

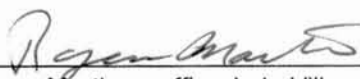
Il est proposé par le conseiller, Clément Boudreau, appuyé par le conseiller, Luc Champagne, et résolu que le conseil de la Ville de Thetford Mines accepte le plan-projet d'implantation des grandes éoliennes.

Les travaux consistent à implanter, sur le territoire de la ville, des grandes éoliennes incluant des chemins d'accès et autres infrastructures nécessaires au projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins présenté par la firme 3Ci, le tout conformément aux dispositions du règlement n^o 228 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Réjean Martin, greffier de la Ville de Thetford Mines, certifie, par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une copie conforme à l'original.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 18^e jour d'août 2009.


Réjean Martin, greffier de la Ville